

**Arrêté rectoral du 16 octobre 2019 portant constitution de
la Commission Administrative Paritaire Académique
compétente à l'égard
des Professeurs de Lycée Professionnel**

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE CLERMONT-FERRAND

- VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- VU la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
- VU le décret n° 72-580 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs agrégés ;
- VU le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié relatif aux commissions administratives paritaires ;
- VU le décret n°84-914 du 10 octobre 1984 modifié relatif aux commissions administratives paritaires de certains personnels enseignants relevant du ministre de l'éducation nationale ;
- VU l'arrêté du 17 juillet 2018 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants des personnels aux dites commissions ;
- VU la circulaire 2018-097 du 29 août 2018 relative à l'organisation des élections aux dites commissions ;
- VU le scrutin du 29 novembre au 06 décembre 2018 et le procès-verbal de dépouillement des votes pour la désignation des représentants du personnel du 06 décembre 2018 ;

A R R E T E

Article 1^{er}

La Commission Administrative Paritaire Académique compétente à l'égard des Professeurs de Lycée Professionnel est ainsi constituée :

I - Représentants de l'Administration

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Monsieur le Recteur	Monsieur Tanguy CAVÉ Secrétaire Général de l'Académie
Monsieur Dominique BERGOPSOM Secrétaire Général Adjoint - Directeur des Ressources Humaines	Madame Aurélie FARGET Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants
Madame Valérie LIONNE Chef de la Division des Personnels Enseignants	Madame Gwladys RAGON Adjointe à la Chef de la Division des Personnels Enseignants
Madame Astrid PINOT IEN-EG d'Economie et Gestion	Madame Claire LAFFONT-CLAMENS IEN-ET de Sciences biologiques - Sciences sociales appliquées
Monsieur Claude POJOLAT IEN-ET de Sciences et Techniques Industrielles	Monsieur Charly PENAUD IEN-ET des Métiers d'Art
Monsieur Damien ROQUESSALANE IEN-EG de Lettres - Anglais	Madame Claire MARLIAS IEN-EG de Mathématiques - Sciences Physiques
Madame Josèphe TEULADE IEN-EG d'Economie et Gestion	Madame Dominique BRUNOLD IEN-EG de Lettres - Histoire Géographie
Madame Sandrine MOURIER-STOPAR Proviseure LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND	Monsieur Jean-Yves GUIGUE Proviseur LP P. Boulanger PONT-DU-CHÂTEAU
Monsieur Didier ZIMNIAK Proviseur LP M. Curie CLERMONT-FERRAND	Monsieur Nicolas OUDARD Proviseur LP H. Ste-Claire Deville ISSOIRE
Monsieur Philippe CORTIAL Proviseur LP M. Laurencin RIOM	Monsieur Ludovic MITTON Proviseur LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND

II - Représentants du Personnel

Syndicats	TITULAIRES	SUPPLEANTS
	<u>CLASSE EXCEPTIONNELLE / HORS CLASSE</u>	
SNETAA FO	Monsieur Patrice MERIC LP A. Londres CUSSET Madame Marie-Ange AUBRY LP P. Boulanger PONT-DU-CHÂTEAU	Monsieur CHAVAROCHE André EREA A. Monier AURILLAC Monsieur Jean-Philippe MEUNIER LP H. Ste-Claire Deville ISSOIRE
SNUEP FSU	Monsieur Gilbert BOULARD SEP Lycée C. et A. Dupuy LE PUY-EN-VELAY	Madame Christine COUDERT Lycée J. Monnet LE PUY-EN-VELAY
CGT EDUC'ACTION	Madame Pascale PROVENCHERE SEGPA Collège Mendes France RIOM	Madame Emmanuelle VANELLI LP P. Boulanger PONT-DU-CHÂTEAU
	<u>CLASSE NORMALE</u>	
	Monsieur Christophe MORLAT LP Val d'Allier VARENNES-SUR-ALLIER	Monsieur Frédéric LACOURBAS LP M. Curie CLERMONT-FERRAND
SNETAA FO	Monsieur Lionel MOURY LP M. Laurencin RIOM Madame Sophie PIREYRE SEP Lycée C. et A. Dupuy LE PUY-EN-VELAY	Madame Audrey DUPUIS LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND Monsieur Thierry ROY SEGPA Collège A. France GERZAT
SNUEP FSU	Monsieur Ugo TREVISIOL LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND	Madame Béatrice BOSDEVESY LP Val d'Allier VARENNES-SUR-ALLIER
CGT EDUC'ACTION	Monsieur Nicolas TERME LP J. Monnet LE PUY-EN-VELAY	Madame Sophie BRUTUS LP C. Claudel CLERMONT-FERRAND
SE UNSA	Monsieur Fabien FONTANIER LP A. Gasquet CLERMONT-FERRAND	Monsieur Sébastien ARSEGUEL LP M. Curie CLERMONT-FERRAND

Article 2

Les dispositions de l'arrêté rectoral en date du 18 décembre 2018 sont abrogées.

Article 3

Monsieur le Secrétaire Général de l'Académie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont-Ferrand, le 16 octobre 2019

Le Recteur d'Académie



Karim BENMILOUD